

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

COMPTE RENDU DES DÉBATS

SOMMAIRE

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	5
2026-039 Conscils de quartier – Maintien du périmètre existant et désignation des représentants	5
2026-040 Création de postes d’adjoints au maire en charge des quartiers	7
2026-041 Election des adjoints aux quartiers	7
2026-043 Délégations du Conseil municipal au maire pour prendre des décisions dans le cadre de l’article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	11
2026-044 Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux en application du régime de majoration	11
2026-045 Commissions municipales. Création et désignation des membres du Conseil municipal.....	12
2026-046 Mise en œuvre du référent déontologue des élus et modalités de saisine	17
2026-047 Commission d’Appel d’Offres (CAO) et création d’une Commission des Achats en Procédure Adaptée (CAPA) – Désignation des membres	18
2026-048 Commission d’analyse des dossiers en matière de délégation de service public – Composition et désignation de ses membres.....	18
2026-049 Commission consultative des services publics locaux – Composition et désignation de ses membres	19
2026-050 Désignation des représentants de la Ville au sein des commissions d’appel d’offres des groupements de commandes	20
2026-051 Établissements publics de coopération intercommunale – SYMO (Syndicat intercommunal pour la restauration collective), SIEEEN (Syndicat intercommunal d’énergies, d’équipement et d’environnement de la Nièvre), Syndicat mixte de l’aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre – Désignation des représentants du Conseil municipal	20
2026-052 CCAS – Centre Communal d’Action Sociale – Conseil d’administration – Composition et désignation des représentants du Conseil municipal	21
2026-053 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des syndicats de copropriété	21
2026-054 Désignation d’un représentant du Conseil municipal. Correspondant Défense et incendie/secours	22
2026-055 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements scolaires du 1 ^{er} degré, divers organismes ou associations liés à l’enseignement.....	23
2026-056 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements scolaires du second degré	24
2026-057 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements d’enseignement supérieur	25
2026-058 Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes d’insertion et de médiation	25
2026-059 Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l’association de préfiguration du PTCE réemploi du Grand Nevers	25
2026-060 Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des centres sociaux.....	26
2026-061 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des organismes concernant la santé et les personnes âgées.....	26
2026-062 Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des organismes à caractère économique, urbanisme et divers	27

2026-063	Désignation des représentants du Conseil municipal auprès du comité d'éthique funéraire	28
2026-064 touristique	Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes à caractère culturel et 28	
2026-065 (CNAS)	Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès du Comité National d'Action Sociale 30	
2026-066	Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.....	30
2026-067	Désignation des membres du Conseil municipal composant la commission de concession d'aménagement 30	
2026-068	Fiscalité Directe Locale – Vote des taux 2026	31
2026-069	Motion relative aux projets de fermeture de classes dans le cadre de la carte scolaire 2026.....	34

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire –

Chers collègues, Mesdames, Messieurs qui êtes présents physiquement dans le public, et je salue également ceux qui nous suivent à distance sur Facebook, je déclare cette deuxième séance du Conseil municipal pour la présente mandature ouverte. Je vais procéder à la liste des présents pour vérifier le quorum, même si, à première vue, je pense qu'il n'y a pas de difficultés, et que nous l'avons d'emblée.

M. Thuriot Denis - Présent
Mme Morini Céline - Présente
M. Suet Michel - Présent
Mme Gaudion Mireille - Présente
M. Barsse Hervé - Présent
Mme Wozniak Anne - Présente
M. Wampach Sébastien - Présent
Mme Carrette Angélique - Présente
M. Khouri Basile - Présent
Mme Hervet Françoise - Présente
M. Couturier Bertrand – A donné pouvoir à Daniel Devoise.

Je précise que Daniel Devoise, sera le président du groupe « Nevers A Venir » dans ce Conseil municipal.

Mme Mangel Corinne - Présente
M. Cordier Philippe - Présent
Mme Pitoun Chrystel - Présente
M. Sangaré Mahamadou - Présent
Mme Frébault Léa - Présente
M. Chartier Yannick - Présent
Mme Mazoyer Martine - Présente
M. Saouli Sophian - Présent
Mme Clément Valérie - Présente
M. Pommier Laurent - Présente
Mme Garcia Karine - Présent
M. Ballout Jacques - Présent
Mme Chadaigne Perrine - Présente
M. Dechauffour Jean-Luc - Présent
Mme Marceau Aurélie - Présente
M. Devoise Daniel - Présent
Mme Batty Marianne - Présente
M. LARGERON Guillaume - Présent
M. Séjeau Wilfried - Présent
Mme Buchter Johanna - Présente
M. Pierre Olivier - Présent
Mme Mokadem Nora - Présente
M. Derouault Jimmy - Présent
Mme Garcher Béatrice - Présente
M. Rénier Bruno - Présent
Mme Guillemot Marie-France - Présente
M. Morel Xavier - Présent
Mme Grenin Elisabeth - Présente.

Nous avons donc au moins 20 membres présents, ce qui permet de constater que le quorum est atteint, pour que notre Conseil puisse valablement délibérer.

Je propose que soient désignés deux secrétaires de séance qui pourraient être, s'ils en sont d'accord, Johanna Buchter et Daniel Devoise.

Je signale la présence d'Arthur Richard, qui représente le Conseil neversois de la jeunesse, et qui a voix consultative dans cette instance. Si vous souhaitez intervenir à un moment ou à un autre, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Il s'agit en grande partie d'un Conseil d'installation pour compléter la première partie qui avait été effectuée lors du premier Conseil du 28 mars dernier. Nous aurons une motion commune à examiner, ce qui me permettra de faire un point sur les écoles à Nevers.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2026-039

Conseils de quartier – Maintien du périmètre existant et désignation des représentants

M. le Maire –

La délibération n°1 concerne les conseils de quartier et le maintien du périmètre, avec la désignation des représentants.

Nous avons, le 28 mai 2020, procédé à la création de conseils de quartier, en définissant leur périmètre, leur composition et leurs modalités de fonctionnement. Je rappelle que ces instances participatives ont pour vocation de favoriser l'expression des habitants, de renforcer le dialogue avec la municipalité et de contribuer à l'amélioration du cadre de vie à l'échelle des quartiers.

Dans la continuité de cette démarche, notre municipalité souhaite maintenir le périmètre tel que défini en 2020, ce qui avait permis d'assurer une représentation équilibrée du territoire communal, sachant qu'il existe aussi des instances plénières qui permettent de regrouper les différents conseils de quartier, puisqu'il n'y a qu'une seule commune, évidemment : Nevers.

Le renouvellement du Conseil nécessite toutefois de désigner de nouveaux représentants du Conseil municipal au sein de ces instances. Nous proposons de :

- confirmer le maintien du périmètre des conseils de quartier, c'est-à-dire trois, à savoir Est, Centre-ville - Jonction et Ouest et Nord,
- et de procéder à la désignation des représentants au sein de chacun d'entre eux.

Conseil de quartier Ouest et Nord :

- Eduens - Montapins
- Montôts - Grande Pâtur
- Alsace-Lorraine - Ronde
- Maupas - Victor Hugo
- Banlay.

Conseil de quartier Est :

- Champs Pacaud-Mouësse
(un secteur où nous devons être attentifs aux friches, et où la Ville est attendue par les habitants pour certaines modernisations ; en espérant qu'il y ait des projets privés qui voient le jour, qui sont en cours d'étude)
- Bords de Loire - Patureaux
- Baratte - Courlis.

D'ailleurs, vous savez que les deux quartiers, Bords de Loire et Baratte - Courlis ne font plus qu'un seul quartier prioritaire.

Conseil de quartier Cœur de ville - Jonction :

- République - Préfecture
- Centre-ville
- Cathédrale - Jonction (et évidemment tout le quartier côté Avenue du Stand).

Nous proposons :

- de maintenir l'organisation des conseils de quartier dans leur périmètre,
- de fixer le nombre de représentants au sein de chaque conseil de quartier,

- et de procéder, à la représentation proportionnelle à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein des conseils de quartier comme suit :

Conseil de quartier Ouest et Nord :

- Mahamadou Sangaré
- Mireille Gaudion
- Bertrand Couturier
- Anne Wozniak
Suppléant : Basile Khouri.

Il y a la possibilité d'avoir un conseiller de l'opposition. Monsieur Séjeau ?

M. Séjeau – Monsieur le Maire, chers collègues. J'ai envoyé la liste complète des noms que nous proposons à M. Devoise samedi.

M. le Maire – Si vous pouvez me rappeler le nom du conseiller proposé pour siéger au Conseil de quartier Ouest et Nord...

M. Séjeau – Pour le conseil de quartier Ouest et Nord, Jimmy Derouault.
Pour le conseil de quartier Est, Nora Mokadem.
Pour le conseil de quartier Cœur de ville, moi-même.

M. le Maire – Ainsi, pour la composition des conseils de quartier, sont proposés :

Conseil de quartier Ouest et Nord :

- Mahamadou Sangaré
- Mireille Gaudion
- Bertrand Couturier
- Anne Wozniak
- Jimmy Derouault
Suppléant : Basile Khouri.

Conseil de quartier Est :

- Sophian Saouli
- Laurent Pommier
- Léa Frébault
- Chrystel Pitoun
- Nora Mokadem
Suppléant : Martine Mazoyer.

Conseil de quartier Cœur de ville - Jonction :

- Mireille Gaudion
- Philippe Cordier
- Jean-Luc Dechauffour
- Karine Garcia
- Wilfried Séjeau
Suppléant : Aurélie Marceau.

Sur cette proposition, y a-t-il des interventions ? Je vous propose donc de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-040

Création de postes d'adjoints au maire en charge des quartiers

M. le Maire –

En point 2, nous avons à délibérer sur la création de postes d'adjoints au maire en charge des quartiers. C'est un vote à main levée. Lors du Conseil municipal d'installation, nous avons élu 11 adjoints. Nous pouvons élire des adjoints supplémentaires dans un souci de proximité avec les habitants, et pour renforcer aussi la prise en compte des spécificités de chaque secteur communal.

C'est la raison pour laquelle nous proposons ce soir de re-créeer des postes d'adjoints au maire en charge des quartiers, qui auront un rôle de relais entre les habitants et la municipalité, et également avec l'élue du quotidien, pour suivre les questions qui peuvent intéresser ces endroits et ces sites qui ont parfois des particularités, tout en veillant à une cohésion de l'ensemble de la commune ; contribuer aussi à l'animation de la vie locale ; et, évidemment, utiliser, dans le bon sens du terme, les conseils de quartier que nous venons de fixer.

Au regard de l'effectif légal du Conseil municipal, puisque nous ne pouvons pas excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal, nous proposons le nombre maximal de postes pouvant être créés, qui est de 3 postes d'adjoints au maire en charge des quartiers.

Le vote à main levée porte sur le nombre proposé d'adjoints de quartier, c'est-à-dire trois. Ensuite, il s'agira d'un scrutin de liste, comme pour les adjoints. Il y aura donc trois noms. Le vote s'effectuera à bulletin secret.

Pour la création de trois postes d'adjoints de quartier, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-041

Election des adjoints aux quartiers

M. le Maire –

La délibération n°3 concerne l'élection des adjoints, au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours, puis à la majorité relative le cas échéant au troisième tour.

Je propose de constituer le bureau de vote sous ma présidence, avec, en qualité d'assesseurs, les plus jeunes de notre enceinte, c'est-à-dire Marianne Batty et Perrine Chadaigne.

Je précise que, sauf changement majeur, les places qu'occupe chacun sont celles théoriquement prévues pour la durée du mandat.

Vous avez devant vous, normalement, une enveloppe « Scrutin élection adjoints aux quartiers ». Dedans, vous avez le matériel de vote, avec un bulletin blanc, un bulletin pour l'élection des adjoints aux quartiers, les candidats de la liste « Nevers A Venir », que va annoncer M. Devoise, s'il le veut bien.

M. Devoise –

Pour le quartier Nord et Ouest, M. Mahamadou Sangaré,
Pour le quartier Est, M. Sophian Saouli,
Pour le quartier Nevers Centre, Mme Mireille Gaudion.

M. le Maire –

Les noms proposés sont donc, dans l'ordre, les suivants : Sophian Saouli, Mme Mireille Gaudion et M. Mahamadou Sangaré. C'est important pour l'ordre du tableau ensuite. Pour les élus souhaitant voter pour cette liste de trois noms, il suffit de mettre le bulletin « Scrutin, élection des adjoints aux quartiers, candidats "liste Nevers A venir" », qui vaut pour les trois noms.

Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Monsieur le Maire, comme pour l'élection des adjoints, précédemment effectuée, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire – C'est noté.

Monsieur Morel.

M. Morel – Bonjour à tous. *Idem* pour nous.

M. le Maire – C'est noté. Il n'y aura donc que les membres de l'équipe majoritaire qui procéderont au vote. Je vais donc appeler chacun à voter.

(Il est procédé aux opérations de vote.)

Les autres élus ne prenant pas part au vote, nous devrions retrouver 29 bulletins. Je vais demander de procéder au dépouillement.

(Il est procédé aux opérations de dépouillement.)

Je vais proclamer les résultats. 39 conseillers sont présents. Nous avons 29 votants. Pas de suffrages blancs ou nuls. Le nombre de suffrages exprimés est de 29. La majorité absolue étant de 15, il n'y a donc qu'un seul tour.

Je proclame adjoints en charge des quartiers, dans l'ordre suivant : M. Sophian Saouli, Mme Mireille Gaudion, M. Mahamadou Sangaré. Je les félicite. Je vais leur remettre l'écharpe un par un. On peut les applaudir. *(Applaudissements)* Je leur souhaite bon courage dans leurs fonctions.

Je rappelle que le rôle d'adjoint s'exerce sous la responsabilité et l'autorité du maire, mais il y a évidemment un travail dans la cohésion de l'ensemble de l'équipe municipale, y compris avec l'ensemble des conseillers municipaux. Je pense qu'il est important que nous soyons tous présents notamment dans certains enjeux.

Comme cela n'avait pas été fait l'autre fois, puisque je souhaitais constituer l'ensemble de l'équipe avant de les annoncer, je vais préciser les délégations de chaque élu, y compris pour les conseillers délégués (à qui je vais remettre leur insigne de conseiller délégué, après l'appel des trois adjoints).

Sophian Saouli est élu adjoint en charge du quartier Est, et également au sport.

Mireille Gaudion est élue adjointe du quartier Coeur de ville - Jonction, et elle sera élue du quotidien, nouveau poste, en transversalité avec l'ensemble des élus, notamment les adjoints de quartier, et elle en sera elle-même un. Elle a en charge la proximité au quotidien, la relation citoyenne, avec un certain nombre de conseillers délégués.

Mahamadou Sangaré va conserver des fonctions qu'il connaît bien, c'est-à-dire qu'il est en charge du quartier Nord et Ouest, et de la délégation du funéraire.

J'invite maintenant à me rejoindre les conseillers délégués.

Philippe Cordier, conseiller municipal délégué, et conseiller communautaire, aura en charge de la santé, au niveau des événements « santé et inclusion », les relations CHAN et Agglomération, et les périls, ERP, l'hygiène et la sécurité des bâtiments, et l'insalubrité.

Je précise que, depuis le dernier mandat, il y a maintenant des insignes pour les conseillers délégués et les conseillères déléguées.

Ensuite, Basile Khouri, conseiller municipal délégué à la santé et au bien-être au travail, aux relations avec les étudiants en formation médicale et paramédicale, aux personnes âgées, en médico-social et aux logements séniors.

Laurent Pommier, conseiller municipal délégué à la mutualisation, aux relations et ressources humaines avec Nevers Agglomération, à la sécurité et la sûreté civile, à la police municipale.

Hervé Barsse, conseiller municipal délégué à l'accessibilité, à l'autonomie, aux aînés, au handicap, à l'accessibilité des bâtiments publics, au sport pour tous et à l'inclusivité, périls, ERP, hygiène et sécurité des bâtiments et insalubrité.

Jacques Ballout, conseiller municipal délégué aux activités et aux pratiques sportives, au soutien aux projets sportifs et à la prévention.

Valérie Clément, conseillère municipale déléguée aux activités et aux prestations enfance et extra-scolaire, au tourisme patrimonial, à l'action sociale, référente Nouveaux Arrivants, périls, ERP, hygiène et sécurité des bâtiments, insalubrité, et vie associative.

Karine Garcia, qui va être en délégation sur l'événementiel et les marchés, le soutien aux projets associatifs culturels, l'inclusion, la santé, le vieillissement.

Angélique Carrette, conseillère municipale déléguée pour les relations avec les acteurs de l'immobilier, l'architecte des bâtiments de France, le droit des sols, la lutte contre l'habitat insalubre, la gestion des dents creuses et les friches urbaines, le projet Action Cœur de Ville, les périls et l'insalubrité.

Aurélien Marceau, conseillère municipale déléguée à l'ANRU, à l'entretien du patrimoine et des équipements, au commerce, à l'artisanat, à l'artisanat d'art, aux périls et à l'insalubrité.

Bertrand Couturier, qui s'est excusé et n'a pas pu être là ce soir, conseiller municipal délégué chargé du territoire intelligent et de l'innovation, de la cybersécurité, des jumelages, des achats et de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, de la mobilité, et la signalisation et du déploiement de l'intelligence artificielle, avec mesure.

Sébastien Wampach, conseiller municipal délégué, en duo avec Angélique Carrette, sur les relations avec l'architecte des bâtiments de France, le droit des sols, l'urbanisme et le patrimoine architectural. Il aura également à sa charge le patrimoine historique et son entretien, les périls et l'insalubrité.

Léa Frébault, conseillère municipale déléguée en charge de la communication interne, de la formation, du recrutement, du lien avec les centres sociaux, des projets citoyens en lien avec les conseils de quartier, et les projets autour des jeunes citoyens, avec une bourse et un trophée, les projets citoyens « Ma rue, ma proposition » et la solidarité intergénérationnelle.

Perrine Chadaigne, conseillère municipale déléguée au budget, aux ressources financières, à la fiscalité, à la gestion comptable et financière, au contrôle externe, au soutien aux projets associatifs, à l'enfance, à la petite enfance, accueils collectifs et individuels des jeunes enfants, à la condition animale en ville, et au contrôle de gestion.

Marianne Batty, conseillère municipale chargée du conseil des jeunes, juniors, et de la jeunesse, la vie nocturne, avec des actions en immersion, et aussi des actions « implication des jeunes ».

Merci à tous.

S'il y a beaucoup d'élus sur l'insalubrité, c'est que nous avons besoin d'un certain nombre d'élus pour faire les visites de sécurité, et l'idée est de partager une tâche qui est très chronophage.

Maintenant que nous sommes installés au niveau du Conseil municipal, je voulais vous donner lecture de l'ordre du tableau, et donc de son actualisation par rapport au précédent :

1	Maire	M.	THURIOT Denis
2	Première adjointe	Mme	MORINI Céline
3	Deuxième adjoint	M.	SUET Michel
4	Troisième adjointe	Mme	WOZNIAK Anne
5	Quatrième adjoint	M.	DEVOISE Daniel
6	Cinquième adjointe	Mme	PITOUN Chrystel
7	Sixième adjoint	M.	DECHAUFFOUR Jean-Luc
8	Septième adjointe	Mme	MANGEL Corinne
9	Huitième adjoint	M.	CHARTIER Yannick
10	Neuvième adjointe	Mme	HERVET Françoise
11	Dixième adjoint	M.	LARGERON Guillaume
12	Onzième adjointe	Mme	MAZOYER Martine
13	Douzième adjoint – Adjoint de quartier Est	M.	SAOULI Sophian
14	Treizième adjointe – Adjointe quartier cœur de ville Jonction	Mme	GAUDION Mireille
15	Quatorzième adjoint – Adjoint quartier Ouest et Nord	M.	SANGARE Mahamadou
16	Conseiller municipal	M.	CORDIER Philippe
17	Conseiller municipal	M.	KHOURI Basile
18	Conseiller municipal	M.	POMMIER Laurent
19	Conseiller municipal	M.	BARSSE Hervé
20	Conseiller municipal	M.	BALLOUT Jacques
21	Conseillère municipale	Mme	CLEMENT Valérie
22	Conseillère municipale	Mme	GARCIA Karine
23	Conseillère municipale	Mme	CARRETTE Angélique
24	Conseillère municipale	Mme	MARCEAU Aurélie
25	Conseiller municipal	M.	COUTURIER Bertrand
26	Conseiller municipal	M.	WAMPACH Sébastien
27	Conseillère municipale	Mme	FREBAULT Léa
28	Conseillère municipale	Mme	CHADAIGNE Perrine
29	Conseillère municipale	Mme	BATTY Marianne
30	Conseillère municipale	Mme	GUILLEMOT Marie-France
31	Conseiller municipal	M.	RENIER Bruno
32	Conseillère municipale	Mme	GARCHER Béatrice
33	Conseiller municipal	M.	PIERRE Olivier
34	Conseiller municipal	M.	DEROUAULT Jimmy
35	Conseiller municipal	M.	SEJEAU Wilfried
36	Conseillère municipale	Mme	BUCHTER Johanna
37	Conseillère municipale	Mme	MOKADEM Nora
38	Conseillère municipale	Mme	GRENIN Elisabeth
39	Conseiller municipal	M.	MOREL Xavier

Prise d'acte à l'unanimité.

2026-043

Délégations du Conseil municipal au maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire –

Nous allons ensuite examiner la délibération n°5 qui concerne les délégations du Conseil municipal au maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de son fonctionnement, le Conseil municipal peut déléguer au maire une partie de ses compétences, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ces délégations sont accordées pour la durée du mandat, et elles visent à faciliter la gestion courante des affaires communales et à garantir une plus grande réactivité dans la prise de décisions, dans les domaines limitativement énumérés par la loi, puisque, contrairement aux intercommunalités, il n'y a pas réellement de choix.

Il est donc proposé d'accorder au maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions et limites précisées dans la délibération, sachant que toutes les décisions sont soumises au contrôle du Conseil municipal, et que chaque élu peut intervenir dessus, ou poser des questions au Conseil suivant.

Soit je vous fais lecture de l'ensemble ; soit vous me le donnez pour lu. Si vous avez des questions ou des observations, vous pouvez les formuler. Considérons-nous cela comme étant lu ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-044

Fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux en application du régime de majoration

M. le Maire –

La délibération suivante, n°6, concerne la fixation des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux en application du régime de majoration.

Cette délibération fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux, dans la limite de l'enveloppe globale. Notre commune, qui est aussi chef-lieu du département, est éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui permet de bénéficier de majorations permettant l'application du régime de la strate démographique supérieure.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Mme Buchter –

Merci, Monsieur le Maire. Juste une question. Dans la délibération, ne figure pas le montant des indemnités.

M. le Maire –

Cela ne figure jamais ; c'est toujours mentionné après. Par contre, et j'avais oublié de préciser ce point, nous proposons, pour maintenir la tradition, mais ce n'est pas obligatoire, que tous les conseillers, même ceux qui n'ont pas de délégation, puissent percevoir une indemnité, qui est prévue par les textes.

Mme Buchter –

Il revient donc aux Neversois d'aller chercher les textes, pour savoir les montants des indemnités ?

M. le Maire –

Les montants sont calculés en fonction du nombre d'élus délégués. Il s'avère qu'à ce Conseil, depuis 2014, tous les élus y compris les conseillers municipaux ont une délégation. Je vais vous dire comment c'est calculé. C'est très transparent, pour les Neversois. J'ai aussi une déclaration, en ce qui concerne le maire, à la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique (HATVP). Il n'y a donc rien de caché depuis 2014 me concernant, ni les adjoints. C'est 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, plus 20 % de majorité DSU de l'indice brut terminal de la fonction publique, plus la majoration « ville chef-lieu de département », égale à 25 % de 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Ce sont les services qui, après, calculent sur l'enveloppe globale la répartition entre le maire, les adjoints, les conseillers délégués et les conseillers qui n'ont pas de délégation. Après, un tableau reprend pour chaque élu les pourcentages : 21 % pour les adjoints, au lieu de 90 % ; 6 % pour les conseillers délégués, et 3 % pour les conseillers sans délégation.

Il n'y a aucun changement par rapport au mandat précédent, avec des éléments qui étaient largement accessibles à tous, et ce n'est pas aux Neversois d'aller chercher ces éléments ; par contre, cela peut arriver que ce soit aux élus d'aller les chercher. Cela fait une indemnité totale de l'enveloppe de 272 280,60 €.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 10 abstentions. C'est donc voté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 10

Adopté à l'unanimité.

2026-045

Commissions municipales. Création et désignation des membres du Conseil municipal

M. le Maire –

Ensuite, nous allons avoir un certain nombre de désignations dans les commissions et dans un certain nombre d'instances. Je sais que c'est un peu fastidieux, mais c'est important pour que nous puissions fonctionner en interface aussi avec nos partenaires, les structures associatives et autres, et évidemment que vous soyez chacun dans au moins une commission.

Je rappelle aussi que la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des différentes instances est encadrée par l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, et par l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales. Il y a deux situations différentes : les instances internes au Conseil municipal et les organismes extérieurs à la commune.

La représentation proportionnelle constitue une obligation uniquement pour les instances internes, ou lorsque la loi le prévoit expressément. Pour les organismes extérieurs, le Conseil municipal dispose d'une liberté de désignation. Les cas où la représentation proportionnelle est obligatoire sont les suivants : les conseils de quartier, les commissions municipales, la Commission d'Appels d'Offres, la CAPA, la commission d'analyse des dossiers en matière de délégation de service public, la commission de concessions d'aménagement, le Centre Communal d'Action Sociale. Ce seront les délibérations 1, 7, 9, 10, 11, 14, 29.

Pour le cas où la représentation proportionnelle n'est pas obligatoire, ce sont les organismes extérieurs, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes et les autres organismes, comme les associations, les établissements, les organismes divers.

Les votes peuvent être à main levée, s'il y a accord sur ce point. S'il n'y en a pas, cela se fera à bulletin secret, à chaque fois.

En ce qui concerne la délibération n°7, le Conseil municipal constitue des commissions qui sont chargées d'étudier les affaires soumises à l'assemblée, avec un circuit qui s'organise en passant par le Bureau municipal et ensuite par le Conseil municipal. Il peut y avoir aussi des groupes de travail. La mise en place de ces commissions permet d'organiser le travail municipal et donc du Conseil municipal, en lien avec les services, de préparer les dossiers en amont des séances, et de

favoriser l'expression pluraliste des élus dans le respect du principe de représentation proportionnelle, puisque chaque commission se tient dans un certain délai avant le Conseil municipal.

Nous proposons de créer plusieurs commissions, dans la composition et dans les thématiques que je vais rappeler.

Il est procédé à la désignation des membres au scrutin secret sauf désignation unanime du Conseil municipal de recourir au vote à main levée, ce que je vous proposerais donc à partir du moment où il y a le même nombre d'élus que de personnes proposées ; si ce n'était pas le cas, nous ferons un vote à bulletin secret.

J'ajoute qu'un règlement intérieur viendra définir les missions et les modalités de fonctionnement de ces commissions. Je propose que nous l'actualisions, et éventuellement cela peut être fait en lien avec les oppositions.

Je vous demande de vous prononcer sur la création de ces commissions et de procéder à la désignation des membres. Le président de groupe propose-t-il les commissions et les noms, pour l'équipe majoritaire ?

M. Devoise – Comme vous le souhaitez. Les groupes d'opposition pourront aussi donner leurs noms. Je n'ai pas eu la réponse de M. Morel et de Mme Grenin à mon mail de ce matin. C'était peut-être un peu tardif. Je ne sais pas s'ils l'ont reçu, sur la boîte « ville-nevers.fr ». Nous avons un souci, puisque M. Séjeau n'avait pas reçu le mail. Nous proposerons les noms au fur et à mesure, sur les 4 commissions. Merci.

M. le Maire – Je vais donner lecture des propositions, et, pour ceux qui n'ont pas de commission, vous pourrez proposer votre nom.

Commission 1, « Forces économiques, Attractivité et Prospective, et Ressources Financières et Humaines » – 19 membres :

Michel Suet, Basile Khouri, Laurent Pommier, Guillaume LARGERON, Céline Morini, Mahamadou Sangaré, Jean-Luc Dechauffour, Mireille Gaudion, Angélique Carrette, Aurélie Marceau, Perrine Chadaigne, Valérie Clément, Sébastien Wampach, Léa Frébault.

Il y a 4 noms qui peuvent être proposés par l'opposition « principale », et deux noms par la « deuxième opposition ».

Monsieur Séjeau.

Monsieur Séjeau – Pour « l'opposition principale » : Nora Mokadem, Johanna Buchter, Bruno Rénier, et Wilfried Séjeau.

En précisant que j'ai envoyé tous les noms à M. Devoise samedi.

M. le Maire – Cela a été donné aux services ? OK.

Monsieur Morel.

M. Morel – Nous avons droit à deux noms ?

M. le Maire – Excusez-moi, mais moi aussi je re-débute ; c'est qu'on m'a mis « 1, opposition 2 ». Si c'est « opposition 1 », ce serait le groupe de M. Séjeau ; et l'opposition 2, ce serait le groupe de M. Morel. Mais c'est, en fait, une candidature pour l'opposition 2. En fait, j'avais lu « 2 », pour « l'opposition 2 ».

- M. Morel – Je me propose pour la Commission 1, s'il vous plaît.
- M. le Maire – Donc, M. Morel.
- Commission 2, « Citoyenneté, solidarités, développement social, politique de la Ville, Jeunesse » – 22 membres :
Céline Morini, Yannick Chartier, Anne Wozniak, Corinne Mangel, Philippe Cordier, Mahamadou Sangaré, Martine Mazoyer, Guillaume Largeron, Françoise Hervet, Hervé Barsse, Sophian Saouli, Chrystel Pitoun, Mireille Gaudion, Karine Garcia, Léa Frébault, Marianne Batty.
- Il est proposé que l'opposition que j'appellerais « opposition 1 » propose 5 noms, et que « l'opposition 2 » donne 2 noms. Nous vous appellerons autrement après.
- M. Séjeau – On peut dire « Opposition Demain, Nevers », si vous le souhaitez. C'est le nom de notre liste. Marie-France Guillemot, Nora Mokadem, Jimmy Derouault, Béatrice Garcher, et Johanna Buchter.
- M. le Maire – Monsieur Morel ?
- Mme Grenin – Pour notre liste, Elisabeth Grenin.
- M. le Maire – Commission 3, « Organisation de la cité et du bien vivre ensemble, santé et sport » – 18 membres :
Philippe Cordier, Basile Khouri, Daniel Devoise, Martine Mazoyer, Sophian Saouli, Chrystel Pitoun, Hervé Barsse, Yannick Chartier, Mireille Gaudion, Jacques Ballout, Karine Garcia, Valérie Clément, Sébastien Wampach.
- Il est possible donc que « Demain, Nevers » fasse 4 propositions de noms. 1 pour la liste de M. Morel.
- M. Séjeau – Pour notre liste, nous proposons les noms suivants : Olivier Pierre, Bruno Rénier, Jimmy Derouault, Nora Mokadem.
- Mme Grenin – Pour notre liste, nous proposons Elisabeth Grenin, pour cette commission 3.
- M. le Maire – Commission 4, « Déplacements, culture, patrimoine et urbanisme » - 18 membres :
Bertrand Couturier, Philippe Cordier, Anne Wozniak, Jean-Luc Dechauffour, Françoise Hervet, Hervé Barsse, Corinne Mangel, Laurent Pommier, Sébastien Wampach, Marianne Batty, Karine Garcia, Jacques Ballout, Daniel Devoise.
- Mêmes chiffres pour les listes d'opposition : 4, et 1, s'il vous plaît.
- M. Séjeau – Marie-France Guillemot, Olivier Pierre, Béatrice Garcher, et moi-même.
- M. Morel – Moi-même, pour la Commission 4, également.

M. le Maire – Pour la Commission Circulation, qui comprend 11 membres :
Bertrand Couturier, Jean-Luc Dechauffour, Hervé Barsse, Mireille Gaudion, Céline Morini,
Sébastien Wampach, Karine Garcia, Valérie Clément.

Les listes d'opposition sont invitées à indiquer les noms proposés : 2 noms pour « Demain,
Nevers », et 1 nom pour la liste de M. Morel.

M. Séjeau – Nous proposons Jimmy Derouault, et Marie-France Guillemot.

Mme Grenin – Nous proposons Elisabeth Grenin.

M. le Maire – Merci.

Enfin, pour la Commission Communale d'Accessibilité :
Hervé Barsse, titulaire ; Jacques Ballout, suppléant.

Je propose, parce qu'on ne peut pas le voter en Conseil, d'ajouter Mme Guillemot par arrêté du
maire.

Je vous propose de voter à main levée, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, sur
l'ensemble de ces propositions, qui correspondent aux nombres requis.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité. Je vous en remercie.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

J'ai oublié de vous annoncer les délégations des adjoints élus lors du dernier Conseil municipal,
pour que l'ensemble des délégations soient connues.

Céline Morini, 1^{ère} adjointe – Ressources humaines.

Communication interne. Formation. Recrutement. En lien avec Léa Frébault.

Bien-être au travail. En lien avec Basile Khouri.

Mutualisation. En lien avec Laurent Pommier.

Dialogue social, action sociale en direction du personnel.

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Handicap. En lien avec Hervé Barsse sur l'accessibilité et l'autonomie plus orientée
« fonctionnement municipal ».

Egalité femmes-hommes.

Michel Suet, 2^{ème} adjoint – Budget, Finances et Achats.

Administration générale et services administratifs à la population.

Budget. Ressources financières, fiscalité. Gestion comptable et financière. Contrôle externe. En
lien avec Perrine Chadaigne.

Achats et économie sociale et solidaire, en lien avec Bertrand Couturier.

Contrôle interne, comptable et financier.

État civil et les élections. Recensement.

Garage.

Anne Wozniak, 3^{ème} adjointe – Urbanisme, Environnement, Aménagements durables.

La Loire / Art de Loire / Art dans la ville

Réglementation de l'urbanisme : ABF, droit des sols, patrimoine architectural.

Environnement naturel et projets urbains. Projets et aménagements durables. En lien avec
Sébastien Wampach et Angélique Carrette.

Politique de la Ville, ANRU, GUP, Habitat, avec Aurélie Marceau (ANRU).

Economie circulaire, avec Bertrand Couturier.
Condition animale en ville, avec Perrine Chadaigne.
Projets citoyens « Ma rue, ma proposition », avec Léa Frébault.
Propreté.
Agriculture urbaine.

Daniel Devoise, 4^{ème} adjoint – Travaux et Grands Projets d'Aménagement.

Travaux, grands projets d'aménagement. Voirie et réseaux. Travaux sur le domaine public.
Entretien du patrimoine et des équipements (administratifs, sportifs, scolaires, etc.), avec Aurélie Marceau.
Mobilité et signalisation, avec Bertrand Couturier.
Accessibilité des bâtiments publics, avec Hervé Barsse.

Chrystel Pitoun, 5^{ème} adjointe – Enfance.

Enfance. Petite enfance. Education.
Soutien aux projets associatifs Enfance. Cité éducative.
Accueils collectifs ou individuels de jeunes enfants. Avec Perrine Chadaigne.
Activités et les prestations enfance et extra-scolaires.
Activités de prestations scolaires et périscolaires, avec Valérie Clément.
Conseils des jeunes, juniors et de la jeunesse, avec Marianne Batty.
Relations avec les centres sociaux, avec Léa Frébault.
Loisirs, et soutien à la parentalité.

Jean-Luc Dechauffour, 6^{ème} adjoint – Commerce, Artisanat, Artisanat d'art et Événementiel.

Commerce, artisanat, artisanat d'art, avec Aurélie Marceau.
Dispositifs « Action Cœur de Ville », avec Angélique Carrette.
Évènementiel : grands événements, festivités, animations commerciales et marchés, avec Karine Garcia.
Occupation du domaine public, en ce qui concerne les commerces et l'évènementiel.

Corinne Mangel, 7^{ème} adjointe – Sécurité, Tranquillité, police municipale, Mémoire et Monde combattant, Développement aérien, Protocole.

Sécurité - sûreté civile, avec Laurent Pommier.
Tranquillité. Vie nocturne, avec Marianne Batty.
Correspondante Défense, Mémoire, et monde combattant, protocole.
Développement aérien.

Yannick Chartier, 8^{ème} adjoint – Vie associative et Bien-être. Contrôle des réglementations.

Bien-être, avec Basile Khouri.
Vie associative, avec Valérie Clément.
Contrôle des réglementations, et notamment tout ce qui concerne les visites des ERP, l'insalubrité, avec Mahamadou Sangaré, Valérie Clément, Mireille Gaudion, Sébastien Wampach, Philippe Cordier, Hervé Barsse, Aurélie Marceau, Angélique Carrette.

Françoise Hervet, 9^{ème} adjointe – Culture, Patrimoine et Vie étudiante.

Culture et soutien aux projets associatifs culturels, avec Karine Garcia.
Vie étudiante, avec Basile Khouri et Marianne Batty.
Patrimoine historique et son entretien, avec Sébastien Wampach.
Tourisme patrimonial, avec Valérie Clément.
Elle assurera aussi les relations avec les partenaires culturels.

Guillaume LARGERON, 10^{ème} adjoint – Evaluation des politiques publiques, modernisation de l'action publique.

Evaluation. Modernisation de l'action publique.
Déploiement de l'intelligence artificielle, avec Bertrand Couturier.
Service administratif à la population.
Contrôle de gestion, avec Perrine Chadaigne.
Observatoire territorial.
Informatique.

Martine Mazoyer, 11^{ème} adjointe – Action et la Cohésion sociale, et Intergénérationnel.

Elle aura notamment, sous réserve du vote du Conseil d'administration, à co-piloter le Centre Communal d'Action Sociale, à mes côtés, avec Valérie Clément.

Solidarité, avec Léa Frébault.

Cohésion sociale intergénérationnelle, les aînés, avec Basile Khouri, Karine Garcia et Hervé Barsse pour le handicap.

J'avais omis d'indiquer tout à l'heure que le maire a la possibilité de présider toutes les commissions, même s'il laisse faire les présidents et vice-présidents de commission qui seront élus.

En domaines réservés, en ce qui me concerne, il y aura les sujets suivants :

La police municipale, avec Corinne Mangel et Laurent Pommier.

Le territoire intelligent, et l'innovation, la cybersécurité, avec Bertrand Couturier.

Le rayonnement international et les jumelages. La coopération entre les villes médianes, avec Bertrand Couturier ; et avec Mahamadou Sangaré pour le jumelage avec Kintélé.

Les étudiants, avec Françoise Hervet.

La santé, les événements « santé et inclusion », relations avec le CHAN, avec Philippe Cordier.

Je conserve aussi les relations avec les instances nationales d'élus, et la communication.

Voilà. Ainsi, vous savez tout.

2026-046

Mise en œuvre du référent déontologue des élus et modalités de saisine

M. le Maire –

J'en reviens aux délibérations. Nous avons désormais la mise en œuvre du référent déontologue des élus, et les modalités de saisine.

Je rappelle que le référent déontologue a pour mission d'accompagner les élus dans leurs interrogations relatives à la déontologie, notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de respect de la charte de l' élu local, que nous avons lue lors du Conseil municipal d'installation, et, plus largement, d'éthique publique. Il exerce ses fonctions en toute indépendance et dans le respect de la confidentialité des échanges.

La saisine du référent déontologue est ouverte aux seuls élus de la collectivité, à titre individuel. Elle s'effectue par écrit, selon des modalités définies par la collectivité (voie postale ou électronique), pour garantir la traçabilité et la confidentialité des demandes.

Les avis rendus par le référent déontologue sont consultatifs et n'ont pas de caractère contraignant.

Il appartient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur :

- la désignation du référent déontologue,
- les modalités de saisine,
- et, le cas échéant, les conditions de rémunération associées.

Nous proposons de désigner en tant que référent déontologue des élus Anne Gobineau, qui est avocate honoraire. Nous vous diffuserons son adresse, afin que chacun puisse la saisir, le cas échéant. Je crois que c'est sans rémunération ; cela n'a pas été prévu, en tout cas, de façon volontaire.

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette désignation unanime.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-047

Commission d'Appel d'Offres (CAO) et création d'une Commission des Achats en Procédure Adaptée (CAPA) – Désignation des membres

M. le Maire –

Nous passons à la délibération sur la Commission d'Appel d'Offres (CAO), et la création d'une Commission des Achats en Procédure Adaptée (CAPA), et à la désignation des membres, pour la durée du mandat.

Cette commission, présidée par le Maire, est compétente pour l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée.

Par ailleurs, afin de renforcer la transparence et la collégialité dans l'attribution des marchés publics passés selon une procédure adaptée (MAPA), il est proposé de créer une Commission des achats en procédure adaptée (CAPA). C'est ainsi que nous avons fonctionné jusqu'à présent.

Cette commission est composée des mêmes membres que la CAO, mais elle émet un avis consultatif sur les procédures dont le montant est compris entre 10 000 € HT et le seuil des procédures formalisées.

La décision finale d'attribution des marchés demeure de la compétence de l'autorité habilitée, conformément aux délégations accordées par le Conseil municipal.

Nous allons élire les membres de cette commission. Le maire est président de droit, et à chaque fois il y a 5 membres titulaires, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste. C'est un vote qui peut s'effectuer par bulletin secret, mais il peut se réaliser à main levée, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Sont candidats aux postes de titulaires de la Commission d'Appels d'Offres :
Pour la majorité, Daniel Devoise, Jean-Luc Dechauffour, Angélique Carrette, Perrine Chadaigne. Il y a une place pour l'opposition.

M. Séjeau –

Nous proposons Nora Mokadem.

M. le Maire –

Pour les postes de suppléants, Bertrand Couturier, Chrystel Pitoun, Guillaume LARGERON, Valérie Clément. Donc, pour l'opposition ?

M. Séjeau –

Nous proposons Bruno Rénier.

M. le Maire –

Pour la Commission d'Appel d'Offres, les noms proposés sont les suivants :
En titulaires : Daniel Devoise, Jean-Luc Dechauffour, Angélique Carrette, Perrine Chadaigne, Nora Mokadem.
En suppléants : Bertrand Couturier, Chrystel Pitoun, Guillaume LARGERON, Valérie Clément, Bruno Renier.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté à l'unanimité. Merci.

*Opposition : 0
Abstentions : 2
Adopté à l'unanimité.*

2026-048

Commission d'analyse des dossiers en matière de délégation de service public – Composition et désignation de ses membres

M. le Maire – La délibération n°10 concerne la Commission d'analyse des dossiers en matière de délégation de service public – Composition et désignation de ses membres.

Cette commission examine notamment les garanties professionnelles et financières des candidats, leur capacité à assurer la continuité du service public ainsi que le respect des obligations légales, avant l'engagement éventuel de négociations par l'autorité compétente.

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants de cette commission pour la durée du mandat, selon les modalités de représentation proportionnelle. Nous avons donc pour but ce soir d'organiser cette désignation.

Sont candidats aux postes de titulaires : Daniel Devoise, Martine Mazoyer, Jean-Luc Dechauffour, Perrine Chadaigne. Il est prévu un poste pour l'opposition. Qui proposez-vous ?

M. Séjeau – Moi-même.

M. le Maire – Donc, Wilfried Séjeau. Pour les postes de suppléants, sont proposés : Bertrand Couturier, Mahamadou Sangaré, Guillaume Largeron, Mireille Gaudion. Qui proposez-vous ?

M. Séjeau – Nous proposons Olivier Pierre.

M. le Maire – Je vous propose de voter sur ces désignations. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adopté à l'unanimité.

2026-049

Commission consultative des services publics locaux – Composition et désignation de ses membres

M. le Maire – La délibération n°11 concerne la Commission consultative des services publics locaux, avec sa composition et la désignation de ses membres.

Cette commission a pour rôle d'examiner chaque année les rapports relatifs à la gestion des services publics locaux, notamment ceux confiés dans le cadre de délégations de service public, ainsi que les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, y compris lorsque ces compétences sont exercées par un établissement public de coopération intercommunale, une agglomération ; ce qui est le cas de la nôtre.

Cette commission est consultée pour avis sur les projets de délégation de service public et certaines décisions relatives à l'organisation des services publics locaux.

Nous proposons de fixer à 12 le nombre de conseillers municipaux. Sont candidats : Michel Suet, Céline Morini, Bertrand Couturier, Philippe Cordier, Mahamadou Sangaré, Daniel Devoise, Guillaume Largeron, Hervé Barsse, Angélique Carrette.

Il y a deux propositions pour « Demain, Nevers », et une pour la liste de M. Morel.

M. Séjeau – Johanna Buchter et moi-même.

M. Morel – Moi-même.

M. le Maire – Comme représentants d’associations locales au sein de la CCSPL, seront membres de la Commission les structures suivantes :

- UD CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie),
- UD Que choisir,
- Association nivernaise d’aide aux consommateurs,
- CNL (Confédération nationale du logement).

M. Derouault – Dans la délibération, il était aussi inscrit l’office de tourisme.

M. le Maire – C’était une erreur. Ce n’est pas dans celle que j’ai. L’office de tourisme est en cours de dissolution, puisque c’est de la compétence de l’Agglomération, et il a été créé un EPIC. Il n’y a pas de désignation pour ce qui concerne l’office de tourisme.

Nous votons pour la composition que je viens d’annoncer.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l’unanimité.

2026-050

Désignation des représentants de la Ville au sein des commissions d’appel d’offres des groupements de commandes

M. le Maire – Nous avons ensuite à désigner les représentants de la Ville au sein des commissions d’appel d’offres des groupements de commandes. Il faut un représentant titulaire et un représentant suppléant, choisis parmi les membres de la Commission d’Appel d’Offres.

Nous proposons, comme membre titulaire, Daniel Devoise ; et, comme membre suppléant, Bertrand Couturier.

Y a-t-il des voix contre ? Deux abstentions. Adopté à l’unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adopté à l’unanimité.

2026-051

Établissements publics de coopération intercommunale – SYMO (Syndicat intercommunal pour la restauration collective), SIEEEN (Syndicat intercommunal d’énergies, d’équipement et d’environnement de la Nièvre), Syndicat mixte de l’aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre – Désignation des représentants du Conseil municipal

M. le Maire – La délibération n°13 concerne les établissements publics de coopération intercommunale : le SYMO (syndicat intercommunal pour la restauration collective), le SIEEEN (syndicat intercommunal d’énergies, d’équipement et d’environnement de la Nièvre), le syndicat mixte de l’aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre, et la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger dans ces instances.

Pour le SYMO, nous proposons trois délégués titulaires : Chrystel Pitoun, Françoise Hervet, Martine Mazoyer ; trois délégués suppléants : Bertrand Couturier, Mireille Gaudion, Aurélie Marceau.

Pour le SIEEEN, il y a tout d’abord la commission locale d’énergie (CLE), 8 titulaires : Mahamadou Sangaré, Bertrand Couturier, Sébastien Wampach, Angélique Carrette, Guillaume Laggeron, Yannick Chartier, Céline Morini, Michel Suet.

Pour la compétence « Distribution publique de gaz » : Bertrand Couturier, en titulaire ; Sébastien Wampach, en suppléant.

Pour la compétence « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques » : Bertrand Couturier, en titulaire ; Yannick Chartier, en suppléant.

Pour le syndicat mixte ouvert de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre : Denis Thuriot, Michel Suet, Corinne Mangel, Philippe Cordier, en titulaires ; Bertrand Couturier, Laurent Pommier, Basile Khouri, Guillaume LARGERON, en suppléants.

Y a-t-il des voix contre ?

Oui, Monsieur Séjeau ?

M. Séjeau – Ces représentations, vous l'avez dit, ne sont pas obligatoirement proportionnelles. Cela dit, nous avons fait part de candidatures, dans la mesure où il y a plusieurs candidats pour chaque poste, et notamment pour le SIEEEN, 8 titulaires. Nous avons donc posé la candidature d'Olivier Pierre pour le SYMO, de Nora Mokadem et de Bruno Rénier pour le SIEEEN, et de Bruno Rénier pour le syndicat de l'aéroport.

M. le Maire – Cela n'a pas été retenu. Vous proposez des places dans des structures où vous y siégez par ailleurs dans le cadre d'une autre instance ; je pense donc que vous êtes au fait des éléments.

Sur ces noms proposés, y a-t-il des voix contre ? 10 voix contre. Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2026-052

CCAS – Centre Communal d'Action Sociale – Conseil d'administration – Composition et désignation des représentants du Conseil municipal

M. le Maire – Pour le Centre Communal d'Action Sociale, nous proposons de fixer le nombre d'élus à six.

Les candidats sont : Martine Mazoyer, Philippe Cordier, Hervé Barsse, Léa Frébault, Jacques Ballout. Et une personne de votre liste, Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – Oui, nous avons proposé aussi deux candidatures, dans un souci d'être une opposition constructive, et de participer activement aux travaux de la Ville. Nous avons donc proposé, dans l'ordre, Johanna Buchter et Béatrice Garcher.

M. le Maire – Donc je suppose que vous saurez être efficaces, avec Johanna Buchter.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 10 abstentions. C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 10

Adopté à l'unanimité.

2026-053

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des syndics de copropriété

M. le Maire – Nous passons maintenant à la désignation des représentants du Conseil municipal auprès des syndics de copropriété.

Il y a différentes copropriétés dans lesquelles la Ville de Nevers participe.

Sont proposés :

- Résidence « Le Carnot », 1 Avenue du Général de Gaulle :

Titulaire : Aurélie Marceau

Suppléant : Daniel Devoise.

- Résidence "Les Ducs", 1, rue de Courtenay :

Titulaire : Mireille Gaudion

Suppléant : Daniel Devoise.

- Banlay, Bâtiment 5, rue du Portugal :

Titulaire : Mahamadou Sangaré

Suppléant : Daniel Devoise.

- Banlay, Bâtiment 7, rue Ernest Renan :

Titulaire : Mahamadou Sangaré

Suppléant : Daniel Devoise.

- Immeuble 11 et 13, rue Ferdinand Gambon :

Titulaire : Mireille Gaudion

Suppléant, Daniel Devoise.

- Bords de Loire, n°9, 289 rue Bernard Palissy :

Titulaire : Sophian Saouli

Suppléant : Hervé Barsse.

- Bords de Loire, n°11, 40 rue Bernard Palissy :

Titulaire : Sophian Saouli

Suppléant : Hervé Barsse.

- Maison des Spécialistes, 7 avenue Colbert :

Titulaire : Philippe Cordier

Suppléant : Daniel Devoise.

- Belfroi, rue François Mitterrand :

Titulaire : Mireille Gaudion

Suppléant : Daniel Devoise.

- Résidence 8 rue de Lourdes :

Titulaire : Mireille Gaudion

Suppléant :, Daniel Devoise.

- Bâtiment Saint-Aricle, rue Saint-Aricle :

Titulaire : Jean-Luc Dechauffour

Suppléant : Daniel Devoise.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-054

Désignation d'un représentant du Conseil municipal. Correspondant Défense et incendie/secours

M. le Maire –

Nous passons à la désignation d'un représentant du Conseil municipal pour un correspondant Défense.

Je vous propose de voter à main levée pour le représentant de la Ville que nous proposons pour être correspondant Défense, à savoir Corinne Mangel.

Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-055

Désignation des représentant du Conseil auprès des établissements scolaires du 1^{er} degré, divers organismes ou associations liés à l'enseignement

M. le Maire –

La délibération n°17 concerne la représentation auprès des établissements scolaire du 1^{er} degré et divers organismes ou associations liés à l'enseignement.

- Écoles maternelles :
 - Jules Ferry : Mahamadou Sangaré
 - Lucette Sallé : Françoise Hervet
 - Oratoire : Guillaume Largeron.

- Écoles élémentaires :
 - André Cloix : Mireille Gaudion
 - Barre-Manutention : Guillaume Largeron
 - Jules Ferry : Mahamadou Sangaré
 - Lucette Sallé : Françoise Hervet.

- Écoles primaires (maternelle + élémentaire) : 1 représentant auprès des 2 établissements réunis
 - Blaise Pascal : Anne Wozniak
 - Pierre Brossolette : Léa Frébault
 - Lucie Aubrac : Sophian Saouli
 - Alix Marquet : Sophiane Saouli
 - Georges Guynemer : Chrystel Pitoun
 - Mouësse : Valérie Clément
 - Raymond Frébault : Léa Frébault
 - Chaumière : Chrystel Pitoun
 - Albert Camus : Yannick Chartier.

- Écoles privées sous contrat d'association : 1 représentant auprès de chaque établissement (maternelle + élémentaire)
 - École Sainte Bernadette : Guillaume Largeron
 - École Sainte Julitte : Guillaume Largeron.

- Commission de dérogation des secteurs scolaires : 5 membres : Chrystel Pitoun, Céline Morini, Françoise Hervet, Laurent Pommier, Mireille Gaudion.

- Réseau français des villes éducatives RFVE et réseau international des villes éducatives AIVE : Chrystel Pitoun.

Oui, Monsieur Derouault.

M. Derouault –

Là aussi, nous avons fait part de notre volonté d'essayer de représenter aussi à notre niveau le Conseil municipal de Nevers au sein de ces écoles. Contrairement aux représentants du Conseil municipal auprès des syndic de copropriété, surtout même s'il y a un titulaire, vous êtes membre de droit de chacun de ces Conseils d'école. Donc, vous pouvez avoir un représentant en plus dans ces Conseils d'école. Il nous paraissait donc possible de nous accorder de représenter le Conseil municipal dans une, deux, ou trois écoles. De plus, comme nous l'avons déjà vu

auparavant, quand une commission comprend 5 membres, soit, de droit, nous avons un membre ; soit vous nous laissez un membre. Or, là, il y a une commission, celle de dérogation des secteurs scolaires qui comprend 5 membres, dans laquelle, je pense, nous aurions pu aussi avoir toute notre place.

M. le Maire – Je crois que nous avons gardé le système du mandat précédent.

M. Derouault – Nous pensions, justement, qu’au vu des discours lors du dernier Conseil municipal, il y aurait une évolution. Mais c’est vrai que nous notons autre chose dès le début de ce Conseil.

M. le Maire – Il y en aura, mais pas ici. Je vous ai d’ailleurs fait une proposition tout à l’heure de vous associer à une autre commission, alors que nous n’y sommes pas obligés.

Y a-t-il des voix contre ? 10 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2026-056

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements scolaires du second degré

M. le Maire – Nous passons à la désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements scolaires du second degré.

• Collèges :

- Collège Victor Hugo : Corinne Mangel
- Collège Adam Billaut : Jacques Ballout, Valérie Clément
- Collège « Les Courlis » : Sophian Saouli
- Collège « Les Loges » : Martine Mazoyer, Mireille Gaudion.

• Lycées :

- Lycée Jules Renard : Françoise Hervet, Valérie Clément
- Lycée Raoul Follereau : Françoise Hervet, Perrine Chadaigne
- Lycée professionnel Jean Rostand : Léa Frébault, Sébastien Wampach
- Lycée professionnel Pierre Bérégoz : Mireille Gaudion, Bertrand Couturier
- Lycée de la communication Alain Colas : Françoise Hervet, Basile Khouri.

• Comité d’éducation à la santé et à la citoyenneté – lycée Alain Colas : Françoise Hervet.

M. Pierre – Dans la même logique que précédemment, nous avons aussi proposé de participer à ce travail, dans le second degré.

M. le Maire – Nous sommes dans la même réponse. Vous y participez déjà indirectement, notamment à travers la présence du Conseil départemental.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? 10 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2026-057

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements d'enseignement supérieur

M. le Maire –

Nous passons à la désignation des représentants du Conseil municipal auprès des établissements d'enseignement supérieur.

- Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) : 1 membre : Denis Thuriot
- Institut National de Sécurité Routière et de Recherches (INSERR) – 1 membre : Bertrand Couturier
- Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) – 1 membre : Françoise Hervet
- Faculté de droit et de science politique – 1 membre : Françoise Hervet
- Comité de surveillance du Centre d'Accueil Universitaire (CAU) – 3 membres : Françoise Hervet, Chrystel Pitoun, Martine Mazoyer.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-058

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes d'insertion et de médiation

M. le Maire –

Nous passons à la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes d'insertion et de médiation.

- Association les acteurs solidaires en marche (ASEM) – 3 membres : Bertrand Couturier, Hervé Barsse, Céline Morini.
- Bureau Information Jeunesse (B.I.J) – 1 membre : Marianne Batty.
- Association Nivernaise Accueil et Insertion (ANAR) – 1 membre : Martine Mazoyer.

Y a-t-il des voix contre sur ces propositions ? Madame Buchter ?

Mme Buchter –

De la même façon, nous avons proposé aussi une candidature pour chacune de ces instances : Nora Mokadem pour l'ASEM. Nora Mokadem pour le BIJ. Moi-même pour l'ANAR.

M. le Maire –

Oui, j'entends, mais j'ai des élus qui souhaitent y siéger, et qui, par leur délégation, ont même besoin de siéger dans ces instances.

Qui vote contre ? 10 voix contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2026-059

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association de préfiguration du PTCE réemploi du Grand Nevers

M. le Maire –

Pour la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de l'association de préfiguration du PTCE réemploi du Grand Nevers – 1 membre titulaire : Bertrand Couturier, et 1 membre suppléant : Sébastien Wampach.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2026-060

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des centres sociaux

- M. le Maire – Sur la délibération n°22 pour la désignation des représentants au sein des centres sociaux :
- Centre social ESGO de Nevers :
2 membres titulaires : Mahamadou Sangaré, Chrystel Pitoun
1 membre suppléant : Bertrand Couturier.
 - Centre social Medio - Banlay :
1 membre titulaire : Mahamadou Sangaré
1 membre suppléant : Anne Wozniak.
 - Centre social Accords de Loire – Medio :
1 membre titulaire : Sophian Saouli
1 membre suppléant : Chrystel Pitoun.
 - Centre Socio-culturel de la Baratte :
1 membre titulaire : Sophian Saouli
1 membre suppléant : Chrystel Pitoun.
 - Centre social Vertpré :
1 membre titulaire : Mireille Gaudion
1 membre suppléant : Martine Mazoyer.
- Oui, Madame Garcher ?
- Mme Garcher – Dans la même optique que précédemment, nous avons des candidats pour représenter également le Conseil municipal, afin de permettre à chacun de représenter l'instance dans chacun des centres sociaux.
- M. le Maire – Je demandais au Président de groupe si vous aviez bien répondu sur ces points, mais on m'a dit qu'il y avait eu un problème de mail. Je suis néanmoins chargé de vous faire part de notre position. Il y a fort à faire dans les centres sociaux, et la majorité souhaite occuper toutes les places, notamment à l'ESGO.
- Y a-t-il des voix contre ? 10 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à la majorité.
- Oppositions : 10*
Abstentions : 0
Adopté à la majorité.

2026-061

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des organismes concernant la santé et les personnes âgées

- M. le Maire – Pour la désignation des représentants du Conseil municipal auprès des organismes concernant la santé et les personnes âgées :
- Résidence médicalisée Daniel Benoist – 1 membre : Martine Mazoyer
 - Foyer-logement « La Roseraie » – 1 membre : Léa Frébault

- Résidence Marion de Givry – 1 membre : Guillaume Largeron
- M. A. P. A. D., maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes – 1 membre : Hervé Barsse
- Résidence « Les Rives de la Nièvre » – 1 membre : Philippe Cordier
- Résidence Arpaje Saint Genest – 1 membre : Guillaume Largeron.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-062

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des organismes à caractère économique, urbanisme et divers

M. le Maire –

La délibération n°24 porte sur la désignation des représentants du Conseil municipal auprès des organismes à caractère économique, l'urbanisme et divers.

- Nièvre Aménagement :

- . 2 représentants au sein du conseil d'administration : Denis Thuriot, Daniel Devoise
- . 1 délégué à l'assemblée générale : Daniel Devoise.

- Nièvre Habitat - CALEOL – 1 membre : Angélique Carrette.

- Commission de la gare routière – 1 membre : Bertrand Couturier

- S. A. E. M. sportive du circuit de Nevers Magny-Cours :

- . Assemblée générale – 1 membre : Denis Thuriot
- . Conseil de surveillance – 1 membre : Denis Thuriot.

- GIP OGP Magny-Cours Assemblée générale – 1 membre : Corinne Mangel.

- Association des riverains de la Nièvre – 1 membre : Anne Wozniak.

- Association Amorce (réseau de chaleur) – 1 titulaire : Daniel Devoise ; 1 suppléant : Bertrand Couturier.

- Association Nivernaise RN7 2X2 voies – 1 membre : Bertrand Couturier.

- GIP Arnia : Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle – 1 titulaire : Michel Suet ; 1 suppléant : Perrine Chadaigne.

- Territoires numériques – collège adhérents n°4 Région Bourgogne Franche Comté – 1 membre : Denis Thuriot.

- Commission consultative chargée de suivre l'élaboration et la gestion de l'AVAP (Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) – 7 membres : Anne Wozniak, Sébastien Wampach, Françoise Hervet, Valérie Clément, Laurent Pommier, Martine Mazoyer, Jean-Luc Dechauffour.

- SCIC Foncière agricole de la Nièvre – 1 membre titulaire : Anne Wozniak ; 1 membre suppléant : Bertrand Couturier.

Oui, Monsieur Séjeau.

M. Séjeau – De la même façon, sur l'AVAP, comme il y a 7 titulaires, nous avons proposé 2 candidatures. Et pour la SCIC Foncière agricole, nous avons proposé aussi la candidature de Jimmy Derouault. Pour l'AVAP, nous avons proposé moi-même et Béatrice Garcher.

M. le Maire – Pour les deux dernières, il n'y a qu'un titulaire. Pour le reste, dans le cadre de leurs délégations, les élus souhaitent siéger, en ce qui concerne le patrimoine et l'architecture, qui reste un gros morceau de ce mandat.

Qui vote contre ? 10 voix contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2026-063

Désignation des représentants du Conseil municipal auprès du comité d'éthique funéraire

M. le Maire – Pour la désignation des représentants du Conseil municipal auprès du comité d'éthique funéraire, sont proposés, pour les 3 membres : Mahamadou Sangaré, Valérie Clément, Perrine Chadaigne.

En outre, sont membres associés :

- ORGECO, UD CLCV, UFC 58 Que choisir, ANAC,

- opérateurs funéraires : SARL des Grands Jardins, Pompes funèbres OGF, SARL Pompes funèbres Thierry Rasles/Krost

- association « La vie devant soi »

- responsables municipaux à titre consultatif.

Monsieur Séjeau ?

M. Séjeau – Nous avons également proposé la candidature de Jimmy Derouault.

M. le Maire – C'est dommage que vous n'ayez pas reçu ce mail qui précisait les choses. Nous votons en l'état.

Qui vote contre ? 10 voix contre. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Oppositions : 10

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

2026-064

Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes à caractère culturel et touristique

M. le Maire – La délibération n°26 porte sur la désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes à caractère culturel et touristique.

- Conservatoire de Musique, d'Art Dramatique et Danse de Nevers, Conseil d'établissement – 3 conseillers municipaux : Chrystel Pitoun, Françoise Hervet, Karine Garcia.

- E.P.C.C. RESO – Établissement Public de Coopération Culturelle de la Nièvre :

2 titulaires : Denis Thuriot, Françoise Hervet

2 suppléants : Martine Mazoyer, Guillaume Largeron.

- Centre d'Archives Intermédiaires (CAI) - Commission de suivi et d'évaluation – 1 membre : Corinne Mangel.

- Commission municipale de dénomination des rues, bâtiments et salles – 5 membres : Corinne Mangel, Céline Morini, Philippe Cordier. Nous vous proposons deux postes pour cette commission municipale de dénomination des rues.

M. Séjeau – Nous proposons Jimmy Derouault, Marie-France Guillemot.

M. le Maire – - Commission locale du SPR (Site Patrimonial Remarquable) :
3 titulaires : Anne Wozniak, Jean-Luc Dechauffour, Sébastien Wampach
3 suppléants : Yannick Chartier, Françoise Hervet, Aurélie Marceau.

Monsieur Séjeau ?

M. Séjeau – Nous avons proposé aussi une candidature pour le Conservatoire, et une candidature pour la Commission locale du SPR. Je précise qu'effectivement nous avons reçu la réponse, mais en toute fin de journée, de Monsieur le Président de groupe. Cela dit, le Conseil municipal est public, et il est bon que les personnes qui nous suivent sachent que nous avons établi des candidatures dans un certain nombre d'instances et qu'elles n'ont pas été retenues.

M. le Maire – Elles sont retenues, ou pas, à discrétion, comme c'est le rôle du Conseil municipal. D'ailleurs, si on regarde les municipalités des mandats précédents, dont vous êtes, en quelque sorte, les héritiers, il n'y avait aucune place à l'opposition. Zéro place ! Je tiens aussi à ce qu'il soit répondu à votre observation. Vous demandez donc peut-être des choses que certains d'entre vous auparavant n'avaient pas accordées. Nous, nous le faisons partiellement. Le SPR est en plus un de nos grands projets politiques, et personne n'a émis l'idée, dans la campagne, de le réviser.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Vous votez contre vous-mêmes...

M. Séjeau – Dans ce cas-là, Monsieur le Maire, je demande l'individualisation de chaque représentation.

M. le Maire – Vous demandez la dissociation pour les votes.

Pour les désignations proposées pour le Conservatoire d'art dramatique, qui est contre ? 8 voix contre. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adopté à la majorité.

Oppositions : 8

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

M. le Maire – Pour l'E.P.C.C. RESO, vous n'aviez rien demandé, et de toute façon vous y êtes déjà, largement, qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Pour le Centre d'Archives Intermédiaires (CAI), où il n'y a qu'un membre désigné, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Pour la Commission de dénomination des rues, qui est contre ? Qui s’abstient ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.

M. le Maire – Pour la Commission locale du site patrimonial remarquable (SPR), qui est contre ? 8 voix contre. Qui s’abstient ? 2 abstentions. Adopté à la majorité.

Oppositions : 8
Abstentions : 2
Adopté à la majorité.

2026-065 **Désignation d’un représentant du Conseil municipal auprès du Comité National d’Action Sociale (CNAS)**

M. le Maire – Pour la désignation d’un représentant auprès du Comité National d’Action Sociale, nous proposons de voter pour Léa Frébault.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.

2026-066 **Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d’administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre**

M. le Maire – Ensuite, nous avons la désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d’administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Sont proposés :
En titulaires : Céline Morini, Mahamadou Sangaré.
En suppléants : Michel Suet et Basile Khouri.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l’unanimité.

2026-067 **Désignation des membres du Conseil municipal composant la commission de concession d’aménagement**

M. le Maire – Ensuite, nous avons à désigner les membres du Conseil municipal à la commission de concession d’aménagement.

Les candidats sont Daniel Devoise, Bertrand Couturier, Anne Wozniak, Sébastien Wampach, en titulaires. Ainsi qu’un membre du groupe « Demain, Nevers ». Monsieur Séjeau ?

M. Séjeau – Nous proposons Béatrice Garcher.

M. le Maire – Pour les suppléants : Philippe Cordier, Martine Mazoyer, Léa Frébault, Guillaume LARGERON. Et un suppléant pour vous aussi.

M. Séjeau – Nous proposons Nora Mokadem.

M. le Maire – J'espère qu'on notera aussi qu'on vous fait parfois de la place.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Nous en avons terminé avec les désignations.

Monsieur Séjeau ?

M. Séjeau – Merci, Monsieur le Maire. Juste pour résumer les choses quant à ces désignations. Contrairement à vos propos lors du Conseil municipal d'installation, vous n'avez pas tellement fait preuve d'ouverture. Vous vous êtes contenté de désigner des représentants de l'opposition dans les cas où c'était obligatoire, à une ou deux exceptions près. Pour le reste, vous n'avez pas retenu nos candidatures.

Que nous siégeons dans ces instances à d'autres titres n'entre pas, à mon sens, dans les débats de ce Conseil municipal ; il s'agit bien de représenter ici la Ville et non pas d'autres instances.

Quant à l'histoire, parce que ça commence à être de l'histoire un peu ancienne – vous êtes maire depuis 2014 –, parmi les membres de l'opposition de « Demain, Nevers », personne n'a siégé dans des majorités précédentes, je tiens à le rappeler ; et nous ne sommes pas comptables des choix politiques qui auraient pu être faits à ce moment-là. Nous avons notre autonomie, et nous écrivons une histoire nouvelle.

M. le Maire – Merci, c'est un peu plus qu'une ou deux ; et, encore une fois, cela aurait pu être zéro aussi. Nous souhaitons, effectivement, vous associer à certains sujets. Maintenant, il faut comprendre que la majorité, c'est la majorité, qu'elle a des délégations, qu'elle souhaite exercer pleinement ses fonctions, et exécuter le projet municipal pour lequel nous avons été élus, ce qui n'empêchera pas aussi de vous consulter ou de vous associer aussi à des groupes de travail de façon moins formelle ; il y a ce qui est écrit, et la façon dont on le pratique, derrière cela.

Il faut comprendre aussi que les délégations sont là pour être mises en œuvre, dans le cadre de l'élection du projet municipal. Il ne s'agit pas de mépris vis-à-vis de l'opposition, mais de dire que chacun a son rôle. Je n'ai pas dit que vous avez utilisé ce mot-là, mais je tiens à vous rassurer pour dire que ce n'est pas dans mon esprit non plus, et que ce n'est pas une façon de vous le signifier ; c'est simplement que j'ai aussi 29 élus qui souhaitent tous travailler dans l'intérêt de la ville, ce qui n'exclura pas régulièrement des échanges, y compris dans les différentes instances dont vous faites partie.

2026-068

Fiscalité Directe Locale – Vote des taux 2026

M. le Maire – Je vais passer la parole à Monsieur l'Adjoint au budget et aux finances pour le vote des taux 2026.

M. Suet – Merci, Monsieur le Maire. Il devait y avoir un Conseil municipal le 28 avril. Ce Conseil municipal ayant été repoussé, nous devons voter la fiscalité avant le 30 avril.

Nous proposons le maintien des taux, comme suit :

- Taxe d'habitation : 20,41 %
- Taxe foncière sur le bâti : 53,10 %
- Taxe foncière non bâtie : 93,82 %.

Un travail sera mené ensuite, car nous nous sommes engagés, dans notre programme, à faire une diminution de la fiscalité, et donc de la taxe foncière. Ce travail commence donc, et il y aura effectivement une baisse de fiscalité pour l'année prochaine.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Madame Buchter.

Mme Buchter –

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, et Messieurs. Par cohérence avec notre projet et les engagements que nous avons pris pendant la campagne, nous allons voter pour cette stabilité fiscale. Ceci, pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, nous savons que Nevers a besoin d'investir dans de nombreux services publics, notamment les écoles, les gymnases, dont certains ont besoin de travaux.

Ensuite, nous pensons que les Neversois attendent, en tout cas pour les 42 % d'entre eux qui ont voté pour nous, davantage de présence humaine et de solidarité ; et cela nécessite des moyens.

Et ensuite, la situation internationale, que vous connaissez et que nous connaissons tous, grave et inquiétante, laisse présager à la fois des hausses de dépenses, des hausses des coûts des matières premières, et aussi des baisses de dotations de l'État.

Dans ce contexte, alors que beaucoup de Neversois constatent que la fiscalité est élevée, il n'y avait pas d'autres options, et c'était la seule option viable, que de défendre cette stabilité fiscale.

Toutefois, je profite de ce moment qui nous permet d'en échanger pour vous faire part de notre inquiétude par rapport à la trajectoire financière de notre Ville pour les six, voire les sept prochaines années.

Pendant la campagne, vous avez posé 202 engagements, dont beaucoup représentent des dépenses importantes. Je vais en citer quelques-unes, mais je ne vais pas citer les 202 : la place Carnot, l'avenue Colbert, l'avenue du Général de Gaulle, les rues adjacentes à la rue François Mitterrand. Revoir l'accessibilité de la ville. Transformer l'espace public (engagement 79)... On imagine que tout cela coûte.

Par ailleurs, vous avez même reconnu la pertinence et le caractère prioritaire de certaines propositions que nous avons portées, autour des aires de jeux, la rénovation de la médiathèque et du conservatoire, le renforcement de la présence de la police municipale...

Bref, vous comptez faire tout cela, et sans doute plus encore ; et en promettant aux Neversois de baisser les impôts dès l'année prochaine, ce qui est votre engagement n°11.

Nous l'avons dit pendant la campagne, et nous le pensons toujours, tout cela ne nous paraît pas réaliste, et ne nous paraît pas raisonnable, surtout dans le contexte instable que nous connaissons au niveau international.

C'est pourquoi, au nom de notre groupe « Demain, Nevers » et au nom des Neversois qui se posent des questions légitimement sur le niveau de leurs impôts et sur la trajectoire financière, nous demandons à pouvoir travailler collectivement, lors d'un prochain Conseil municipal, sur un document qui présente une trajectoire pluriannuelle budgétaire, et un plan pluriannuel d'investissements, pour nous permettre de voir comment vous comptez respecter tous ces engagements tout en baissant les impôts. D'ailleurs, vous avez mis dans votre programme, à

l'engagement n°16, que vous souhaitez davantage faire preuve de transparence vis-à-vis des Neversois quant à l'usage de leurs impôts. Donc je pense que vous serez d'accord avec nous pour cela. Merci beaucoup.

M. le Maire –

Madame Buchter, vous avez cité des engagements. Mais nous ne faisons jamais de promesses. Je n'ai jamais fait de promesses depuis 12 ans ; comme cela, je suis sûr de tenir nos engagements, qui sont des engagements, dans mon esprit, en tout cas, contractuels avec les Neversois.

Ensuite, quand vous évoquez le fait d'être transparents, nous le serons vis-à-vis du Conseil municipal, et nous le sommes, et nous l'avons largement été. Parce que c'est un scandale de voir la ville dans l'état dans lequel elle se trouvait en 2014 ! Un scandale ! Et les Neversois le savent. C'est la raison pour laquelle ils continuent de nous faire confiance aussi.

Sur la rénovation des équipements, je ne crois pas que nous ayons beaucoup de leçons à recevoir, vu l'ampleur de ce que nous avons fait en rénovations, et les Neversois nous le disent tous les jours. Après, il reste encore à faire. La médiathèque et le conservatoire seront un des sujets d'Agglomération à poser, puisqu'il y a aujourd'hui plus d'utilisateurs hors Nevers qu'à Nevers. C'est un sujet que j'aborderai avec l'ensemble des nouveaux élus de l'Agglomération si la présidence m'est reconduite. En outre, nous avons intérêt, d'ailleurs, à ce que ce côté intercommunal soit retenu, dans la mesure où la Direction régionale des affaires culturelles m'a assuré une aide beaucoup plus conséquente si c'est un projet intercommunal qu'un projet municipal. Mais tout cela se travaille. Les élus ont eu à gérer la maison de la culture, parce qu'on la leur avait laissée comme cela sans les conséquences financières. Ils ont eu à gérer Nevers Agora. Ils ont eu à gérer le Café Charbon, à qui on promettait depuis 10 ans, en 2014, d'être rénové ; c'est nous qui l'avons fait aussi.

Si vous me lancez là-dessus, je suis intarissable.

Bien sûr que nous vous associerons, de la façon dont nous pourrons le faire. Nous associerons surtout les Neversois, dans beaucoup de nos projets, comme nous l'avons toujours fait. Si nous pouvons mieux le faire, nous le ferons.

Sur la trajectoire financière, vous en avez déjà une idée, car, si vous avez étudié notre sortie de mandat précédent, vous savez que nous sommes à légèrement plus de 5 ans de désendettement, ce qui est assez faible. Beaucoup de communes en France ne sont pas dans cette situation. Vous savez que nous avons fait 120 M€ en augmentant l'endettement et puis en le rabaissant en deçà de ce qu'il était en 2014. Vous savez que nous avons baissé les impôts pendant trois ans, car ils étaient trop chers. François Hollande ayant décidé d'impacter le bloc communal de plus de 30 % de baisses de dotations, alors que bloc n'est responsable que de 9 %. Aussi, nous n'avons pas pu poursuivre cette baisse...

Si vous voulez que je refasse toute l'histoire... Par contre, je la ferai de temps en temps, l'histoire, parce que c'est comme dans la vie, le Conseil municipal : pour savoir où l'on va, il faut se rappeler d'où l'on vient. Or, il y a des choses qu'on n'oubliera pas. Je le dis gentiment, mais je le dis fermement.

Nous travaillerons le mieux possible ensemble, comme nous avons cherché à le faire avec l'équipe précédente, mais nous déclinons notre projet municipal. Cela ne nous empêche pas d'avoir des points communs, et j'avais signalé, y compris pendant la campagne, qu'il y avait des choses sur lesquelles nous nous rejoignons ; et je ne doute donc pas d'une bonne intelligence entre nous.

Monsieur l'adjoint aux finances ?

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire. Vous avez résumé parfaitement la situation, et la raison pour laquelle nous avons arrêté la baisse d'imposition que nous avions commencée en 2014, 2015 et 2016. C'est une variable qu'il faut manipuler avec précaution, car la taxe foncière représente 50 % de nos recettes. Nous allons baisser cette imposition, je vous le garantis, mais nous trouverons

d'autres recettes en face. C'est tout le travail que nous allons mener dans les toutes prochaines semaines.

M. le Maire – Oui, et je rajouterais, Madame Buchter, que vous n'avez pas à craindre de baisses de dotations de l'État, puisque votre groupe politique sur le plan national a voté le budget de l'État, qui garantit les dotations aux collectivités. Et donc, vous le voyez, là-dessus aussi, nous pouvons nous retrouver.

Je vous propose de voter le maintien des taux. Nous travaillerons la baisse fiscale pour le budget 2027. Mais la baisse des taux se fixe au printemps. Nous sommes le printemps ; donc c'est le moment.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-069

Motion relative aux projets de fermeture de classes dans le cadre de la carte scolaire 2026

M. le Maire – Il nous reste à examiner la motion. Sommes-nous d'accord sur la motion commune ? Il y a eu des échanges ?

M. Devoise – Suite aux derniers échanges avec M. Derouault, il y a le paragraphe n°2 pour lequel « Demain, Nevers » ne souhaite pas que ce passage soit présent dans la motion. Je vous donne lecture de ce paragraphe : « *La Ville de Nevers est pleinement mobilisée, aux côtés des équipes éducatives et des familles, à engager un dialogue constant et constructif avec les services de l'État afin d'éviter ces fermetures et de défendre les conditions d'apprentissage de qualité pour tous les élèves.* » Voilà le paragraphe qui ne serait pas retenu.

M. le Maire – On peut expliquer à ceux qui nous suivent qu'il s'agit d'un vote par rapport aux décisions de l'Education nationale sur les écoles à Nevers. Il y a deux pré-annonces, puisque l'instance n'a pas pu se réunir, faute de quorum, sur une suppression à l'école Jules Ferry, et une autre à l'école Lucie Aubrac.

Comme je m'y étais engagé auprès des personnes qui étaient là (mais il y a eu un problème de transmission de la transparence, un problème technique *a priori*), nous avons rencontré, et c'est pourquoi il est question de la municipalité dans ce paragraphe, avec Chrystel Pitoun, adjointe à l'enfance, dès jeudi soir, à notre demande, la directrice académique, avec ses services. Nous n'avons pas dit notre dernier mot. Je crois savoir que nous serons entendus. Mais il faut que les instances se déroulent, et c'est un peu tôt maintenant, puisque l'instance ne s'est pas tenue.

Nous avons engagé ce travail, évidemment ; et c'est le rôle de la municipalité, dans son équipe majoritaire, de le faire. Il est donc normal de rappeler le point dans la motion.

Monsieur Derouault.

M. Derouault – Nos échanges ont eu lieu récemment, et nous regrettons que nous n'ayons pas pu aller jusqu'au bout de ces échanges, car, je crois que, sinon, nous aurions pu trouver un terrain d'entente sur ce type de motion, comme nous avons pu le faire auparavant sur d'autres textes. Il y avait un moyen, ici, je pense, de mettre en avant le travail de la Ville de Nevers, et je ne suis pas contre cette intention ; mais, en l'occurrence, dans cette motion, le texte nous monte un peu en opposition avec la position des services de la DSDEN ; si bien que ce paragraphe ne nous paraît pas opportun. L'enlever ne change pas le sens, de toute façon, de cette motion. Si nous avions eu le temps d'aller au bout de la démarche, j'aurais proposé d'écrire, par exemple, dans le

troisième paragraphe « ... et des efforts engagés par la Ville de Nevers » ; ainsi, nous aurions pu résumer le deuxième paragraphe en question par cette expression.

Je ne sais pas comment vous voulez procéder : si vous souhaitez « dissocier », ou si nous essayons de nous rejoindre avec la proposition que je viens de faire.

M. le Maire –

Tout d'abord, sur les échanges inter-groupes, nous allons essayer que ces échanges soient le plus fluides possible. Vous comprenez bien que c'est un deuxième Conseil portant principalement sur l'installation de l'instance, et avec le vote des taux aussi. Or, il y a eu aussi le lundi de Pâques, qui a un peu perturbé nos échanges, puisqu'en général les retours se font le lundi. C'est aussi ce qui explique ce manque d'anticipation ici, mais qui n'est imputable à personne, si ce n'est au calendrier.

Je vais passer la parole à Mme l'adjointe à l'enfance.

Mme Pitoun –

Bonsoir à tous. Oui, la Ville de Nevers a été mobilisée aux côtés des équipes éducatives et des familles, et c'est constant ; nous travaillons toujours avec l'Éducation nationale, en l'occurrence avec M. Billebault sur l'école Jules Ferry, etc. C'est vrai qu'il y a eu les élections, et pendant le moment de la campagne nous n'avions pas le droit d'avoir des échanges avec Mme la Directrice des services de l'Éducation nationale. C'est juste à ce moment-là que nous n'avons pas pu avoir d'échanges, mais, autrement, nous avons travaillé constamment avec l'Éducation nationale.

M. le Maire –

Il y a deux options, puisque nous n'avons pas eu le temps de revoir le texte de la motion ensemble. Soit nous la reportons, mais ce ne sera peut-être plus d'actualité, mais, en même temps, nous saurons les choses, et nous avons fait notre travail, et nous ne l'avons pas crié sur les toits, ni médiatisé. Soit on la garde telle qu'elle est, et je souhaite maintenir le paragraphe où nous indiquons le travail qui a été réalisé par les services, y compris pour les agents de la Ville. Je rappelle qu'il est noté : « La Ville de Nevers », ce qui vous concerne aussi, puisque vous êtes membres du Conseil municipal. Cela concerne donc tout le monde. « *La Ville de Nevers, pleinement mobilisée aux côtés des équipes éducatives et des familles, a engagé un dialogue constant et constructif avec les services de l'État...* ». La preuve en est qu'ils sont venus nous rencontrer, à la première demande, et dans l'urgence. Chrystel Pitoun a rappelé le principe de neutralité des services de l'État, ce qui a rendu impossibles les échanges que nous avons eu d'habitude de mener, bien plus en amont, ce qui permet d'en savoir plus au départ. Mais, comme cela a été dans l'urgence, et médiatisé au moment du premier Conseil municipal, il a bien fallu, après, que nous intervenions pour éviter ces fermetures.

Sur le fond, nous sommes d'accord entre nous pour contester ces décisions de fermeture, donc je ne vois pas où est le problème d'indiquer la démarche de la Ville de Nevers. Ce n'est pas parce que nous mettons que nous travaillons avec les services de l'État que nous sommes d'accord avec les services de l'État. Je comprendrais que vous ne vouliez pas la voter si c'était tourné ainsi, mais ce n'est pas le cas ici ; il s'agit juste de rappeler qu'il y a des contacts en amont ; des contacts d'un service en amont. Y compris par respect pour les agents de ce service, et y compris pour les élus.

La troisième solution est que nous votions chacun la motion.

Mais franchement je ne vois pas ce qui peut vous braquer ; il n'y a rien de politique dedans. Il est juste inscrit que nous avons fait un travail en amont avec les services de l'État. Mais, *in fine*, nous contestons la fermeture de ces postes. J'espère d'ailleurs que le travail que nous avons fait avec eux servira, et mon petit doigt me dit que oui. Mais nous n'allons pas devancer l'appel.

Monsieur Séjeau.

M. Séjeau –

Nous prenons bonne note de la volonté d'amélioration des relations entre les différents groupes. Comme nous faisons passer, bien sûr, l'intérêt général avant tout, et sachant aussi que l'enjeu

essentiel est de se battre ensemble contre ces fermetures de classes, nous voterons la motion en l'état.

M. le Maire – Merci, Monsieur Séjeau. Nous allons la rappeler dans son intégralité. Monsieur Devoise, je vous laisse la lire complètement.

M. Devoise : *« Dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire pour la rentrée 2026, la Directrice académique des services de l'Éducation nationale envisage la fermeture de deux classes à Nevers : l'une à l'école primaire Lucie Aubrac, l'autre à l'école maternelle Jules Ferry.*

La Ville de Nevers, pleinement mobilisée aux côtés des équipes éducatives et des familles, a engagé un dialogue constant et constructif avec les services de l'État afin d'éviter ces fermetures et de défendre des conditions d'apprentissage de qualité pour tous les élèves.

Nous regrettons que ces propositions ne tiennent pas compte des enjeux locaux et des efforts engagés pour améliorer l'accueil des enfants. La baisse des effectifs par classe constitue pourtant un levier essentiel pour renforcer la réussite scolaire et améliorer les conditions de travail des enseignants.

S'agissant de l'école maternelle Jules Ferry, plusieurs éléments majeurs doivent être pris en considération. L'ouverture prochaine de la Cité de l'enfance entraînera l'arrivée de nouveaux élèves, nécessitant des capacités d'accueil adaptées. Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'établissement (11 classes), prévus à compter de cet été pour une durée de deux ans, appellent à une vigilance accrue, afin de ne pas fragiliser davantage son fonctionnement. Enfin, cette école accueille un nombre important d'élèves allophones et d'enfants en situation de handicap, ce qui exige des moyens renforcés.

Concernant l'école Lucie Aubrac, située en Réseau d'Éducation Prioritaire, la réduction des effectifs par classe constitue un objectif central des politiques publiques éducatives. Une fermeture de classe irait à l'encontre de cet objectif.

Enfin, il convient de souligner que les inscriptions, notamment en Petite Section, ne sont à ce jour pas finalisées. Les données actuelles ne permettent donc pas d'apprécier pleinement les effectifs attendus à la rentrée.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil municipal de Nevers demande l'abandon des projets de fermeture de classes envisagés. »

M. le Maire – Merci. Je rappelle aussi, objectivement, que c'est une motion dont vous avez eu l'initiative, et que nous avons aussi proposé de partager d'un commun accord entre nos groupes, avec la modification que nous avons rappelée. Je vous propose de la voter unanimement, ce qui donnera plus de poids à cette motion, même si je n'ai pas arrêté les discussions avec la DASEN, et j'espère bien qu'il y aura des résultats derrière tout cela. Je tiendrai au courant le Conseil, bien sûr, de ces avancées.

Qui vote contre cette motion ? Qui s'abstient ? Merci pour votre unanimité, et la défense des classes. Je rappelle d'ailleurs que cela a été voulu par le Président de la République ; qu'il n'y ait pas de fermetures de classes sans accord du maire.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Sauf si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose, je pense que nous avons épuisé l'ordre du jour. Dans ces conditions, je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal, ici même, le mardi 19 mai à 18 h 30.

Le calendrier prévisionnel des prochains Conseils municipaux et des commissions vous sera transmis dès demain. J'insiste sur l'importance de la présence à toutes ces instances, et *a fortiori* aux commissions, dans lesquelles tous les groupes siègent, ce qui permet aussi de se parler en amont.

Merci de votre présence ce soir. La séance est levée. Et merci aux services de l'avoir préparée.

M. le Maire lève la séance à 20 h 24.

Les secrétaires de séance

Daniel Devoise

Johanna Buchter

Le Maire

Denis Thuriot